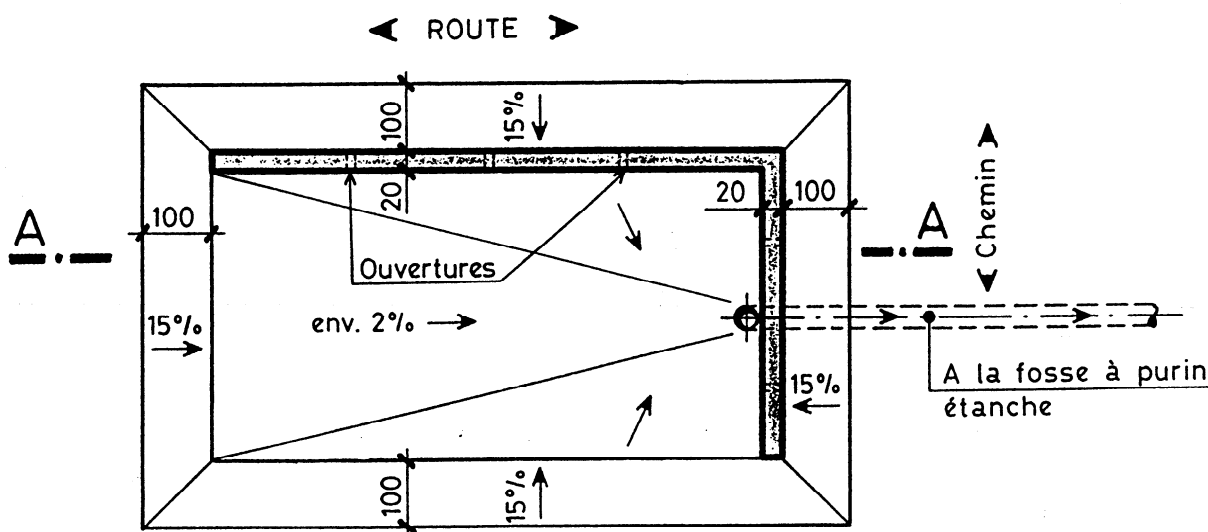


CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES FUMIERES

Le stockage de fumier doit s'effectuer sur une aire à fumier conforme aux données du schéma-type ci-dessous. L'aire doit être étanche et doit pouvoir contenir la totalité du fumier de l'exploitation. En principe, l'aire doit être pourvue d'un muret sur les côtés bordant une voie publique, dont la hauteur doit correspondre au moins au tiers de celle du tas de fumier. Une surface de sécurité d'un mètre de large doit être construite tout autour de l'aire à fumier. Cette surface de sécurité peut être réduite à 0,50 m pour les chalets d'alpage. La surface de sécurité doit être maintenue propre, sans fumier ni autres déchets.

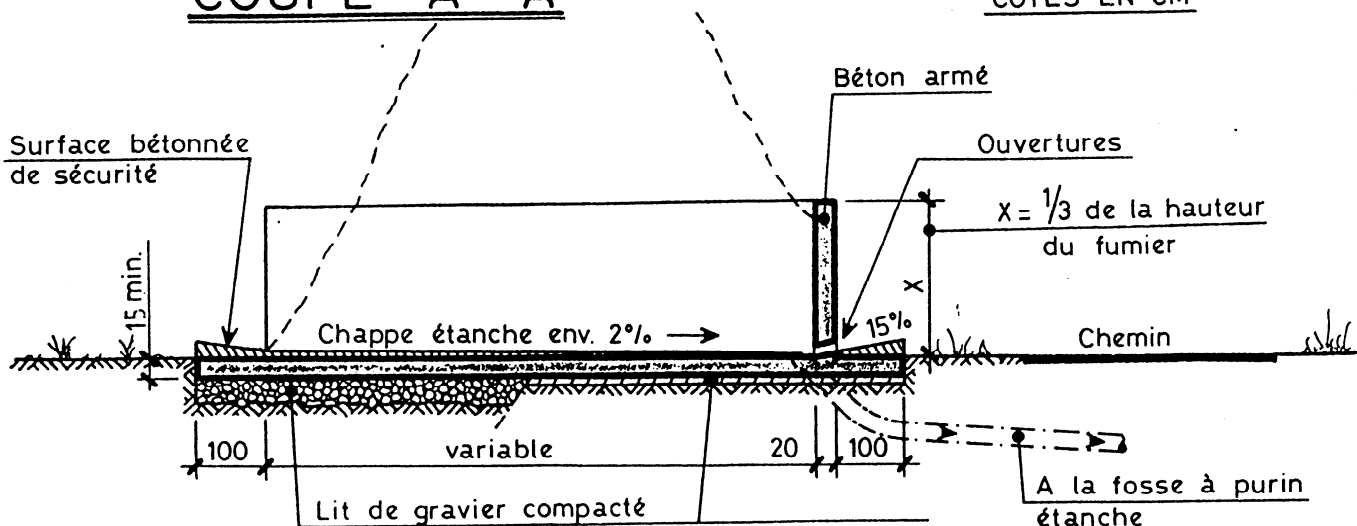
Le lisier doit pouvoir s'écouler en tout temps par gravité dans la fosse à purin. Lorsque l'aire à fumier se situe sur la fosse à purin, la dalle doit avoir une épaisseur minimale de 20 cm. Dans ce cas, la dalle sera percée de trous en suffisance (\varnothing 10 cm env.), afin que les jus de fumière puissent s'écouler facilement dans la fosse. Si l'aire à fumier est construite sur le sol, elle aura une épaisseur minimale de 15 cm, et devra reposer sur un lit de gravier compacté d'environ 30 cm ou un radier de béton maigre d'environ 5 cm d'épaisseur.

AIRE A FUMIER ETANCHE



COUPE A - A

COTES EN CM



Détermination de la surface de l'aire à fumier

Le tableau ci-dessous permet de déterminer la surface utile pour le stockage du fumier, en égard aux apports de fumier (surface de sécurité non comprise). Le tableau prend en compte des valeurs moyennes. Pour plus de détails, se référer aux "Instructions pratiques pour la protection des eaux dans l'agriculture" de juillet 1994, tableau 9.

Normes servant au calcul de la fumière

pour du fumier entassé à la main; valeurs approximatives, 1 m³ de fumier décomposé = env. 800 à 900 kg

a) Tableau

Animal de rente et système de stabulation	Quantité de fumier (t par an)	Surface en m ² pour une durée de stockage de 6 mois	
		Hauteur du tas de :	
		1,5 m	2 m
Bétail bovin, par UGB - rigole à lisier, dalle à fumier - anciennes étables en région de montagne	8	4	3
	10	5	4
Chevaux, par UGB - couche longue avec litière - boxes, stabulation	10	6	4
	15	8	4
Porcs, par 10 PPE - porcherie avec litière - stabulation libre à litière profonde	7	4	3
	12	6	5

UGB = Unité de gros bétail

PPE = Place de porcs à l'engrais

b) Formule :

$$\text{surface de la fumière en m}^2 = \frac{Q \times 6 \text{ mois}}{h \times d \times 12 \text{ mois}}$$

Q = quantité annuelle de fumier produit en tonne

h = hauteur du tas en mètre (1.5 ou 2 m)

d = densité du fumier décomposé (0.8 - 0.9 t/m³)

Détermination du volume des jus de fumière

En règle générale, on tiendra compte qu'une aire à fumier non couverte produit en un an 1,2 m³ de jus par m² exposé à la pluie (ne pas oublier d'inclure les apports provenant de la surface de sécurité).

Le volume à prendre en considération pour dimensionnement d'une fosse à purin tiendra compte du temps de rétention durant lequel il n'est pas admissible de procéder à des épandages.